

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011

Présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Tony LLORENS, Alain ALBERT, Pierre CARLES, Marie-Jeanne MULLER, René COUSIN, Alberte GARCIA, Jaqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER.

Procurations : Madame Nelly MARTI à Tony LLORENS

Absents excusés : Mesdames Françoise CRASSOUS et Géraldine ESCANDE, Monsieur Louis SBARRA.

Absents : Messieurs Eric CHAVERNAC et Thierry BEUSELINCK, Madame Pascale FRANSINO

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre CARLES

Début de séance : 19 h 00

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 24 Février 2011 qui est adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter la question n° 10 :

↳ CRAC 2010 ZAC Camp Redoun et Avenant n° 3 à la concession d'Aménagement.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des présents + 1 procuration.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – TRAVAUX DE DESSERTE ZAC CAMP REDOUN – Choix des entreprises - D – 2011 – 04 – 07 – 1 :

Monsieur le Maire présente son rapport au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué à la SAEML HERAULT AMENAGEMENT un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan

Conformément à ce marché signé le 25 mai 2010, la SAEML HERAULT AMENAGEMENT a lancé, le 17 janvier 2011, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, une procédure adaptée pour la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de desserte Camp Redoun à Lespignan.

Suite à l'analyse des offres au regard des critères d'attribution énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf. rapport d'analyse ci-joint), il ressort que les offres des entreprises listées ci-dessous peuvent être retenues comme économiquement les plus avantageuses :

Désignation du lot	Titulaire du marché	Montant € HT
Lot 1 : Terrassements - Voirie	COLAS MIDI MEDITERRANEE	154 269.00
Lot 2 : Réseaux Humides	BRAULT TP	48 096.00
Lot 3 : Réseaux Secs	SPIE	10 077.30

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mars 2011 et a émis un avis favorable sur ces offres.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et 1 procuration, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux de desserte de Camp Redoun aux entreprises listées ci-dessus pour les montants correspondants ;
- d'autoriser HERAULT AMENAGEMENT, en qualité de mandataire dûment habilité, à signer les marchés publics précités avec les titulaires retenus, conformément aux dispositions du contrat de mandat.

II – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – Instance n° 10035-70-5 – TA Montpellier – M. ESCOLANO Alain - D – 2011 – 04 – 07 – 2 :

CONSIDERANT que Monsieur Alain ESCOLANO a formé, devant le Tribunal Administratif de Montpellier, un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté n° 2010-II-407 par lequel le préfet du département de l'Hérault, préfet de région Languedoc-Roussillon, a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC de Camp Redoun, située sur le territoire de la commune de Lespignan, et cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation (instance n° 10035-70-5) ;

Il est nécessaire d'assurer la défense des intérêts de la commune dans cette instance.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et 1 procuration, décide en conséquence :

- De défendre les intérêts de la commune de Lespignan par l'intermédiaire de la SCP Vinsonneau-Paliès Noy Gauer & Associés devant le Tribunal Administratif de Montpellier ;
- De prélever les dépenses relatives à cette affaire sur les crédits inscrits au budget de la commune.

III – DEMANDE D'ACQUISITION PARTIE PARCELLE C 2150 ET DOMAINE PUBLIC – BEC Philippe - D – 2011 – 04 – 07 – 3 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Philippe BEC domicilié 5 Lot le Clos du Moulin à Lespignan qui souhaiterait acquérir une petite partie du domaine public enclavée dans sa parcelle C 2153 et la partie de la parcelle communale C 2150 mitoyenne de sa parcelle C 4 337.

Le Conseil :

- Par 16 voix pour dont 1 procuration + 1 abstention et 0 contre, souscrit à la demande de Monsieur Philippe BEC pour la partie du domaine public incluse dans sa parcelle mais par 11 voix, 1 voix contre et 5 abstentions dont 1 procuration, le Conseil Municipal n'accepte pas de céder la partie de la parcelle C 2150 du domaine privé de la Commune.

- dit que les frais de géomètre pour délimiter ladite parcelle seront pris en charge par la commune qui est à l'origine de cette modification suite à la création de la rue. Les frais relatifs à l'acquisition des parcelles (enquête publique, frais notariés...) seront pris en charge par l'acquéreur.

- charge Monsieur le Maire de demander l'estimation des parcelles concernées auprès des services du domaine et,

- dit que Maître Jean Louis FRUTOSO, Notaire à Quarante sera chargé de cette affaire.

IV – AVENANTS TRAVAUX MAIRIE :

a) Avenant n° 1 - Lot n° 9 - D – 2011 – 04 – 07 – 4a :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 9 – Cloisons bureaux - détenu par l'Entreprise SALAS & Fils.

L'avenant n° 1 de 2 885.00 € HT concerne des modifications des portes pleines et vitrées du meuble du bureau de M. le Maire.

Le montant initial du marché de 24 789.00€ HT est donc porté à 27 674.00 € HT sous réserve de l'avis favorable de la CAO compétente.

Vote : *Pour à l'unanimité des présents + 1 procuration*

b) Avenant n° 2 - Lot n° 10 - D – 2011 – 04 – 07 – 4b :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 2 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 10 – Menuiserie bois - détenu par l'Entreprise MILHES.

L'avenant n° 2 de 931.41 € HT concerne des modifications des portes et tiroirs de la banque d'accueil.

Le montant initial du marché de 34 967.06€ HT qui avait déjà été porté à 38 933.80 € HT par avenant n°1, est donc porté au montant de 39 865.21 € HT.

L'avis de la CAO compétente sera nécessaire.

Vote : *Pour à l'unanimité des présents + 1 procuration*

V – MODIFICATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL - D – 2011 – 04 – 07 – 5 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11/05/2010, modifiant le tableau de l'effectif,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les postes de Chef de Police Municipale et Technicien Supérieur Chef,

Le Conseil, approuve, à l'unanimité des présents + 1 procuration, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet

- 1 Attaché territorial
- 1 Rédacteur territorial
- 1 Animateur
- 2 Adjoints admin 1^{ère} classe
- 4 Adjoints admin. 2^{ième} classe
- 1 Brigadier chef Principal
- 1 Brigadier
- 18 Adjoints techniques 2^{ième} clas

Personnel non titulaire

- 8 Agents non titulaires
- 3 Agents d'animation à tps incomplet
- 2 Assistants artistiques à tps incomplet

Personnel vacataire :

- 1 Agent d'animation qualifié

- 1 Agent d'animation 2^{ème} classe
- 1 Technicien principal 1^{ère} classe
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 4 Adjointes techniques principaux 2^{ème} classe
- 4 Adjointes techniques 1^{ère} classe

VI – ETAT DE NON VALEUR COMPTABLE - D – 2011 – 04 – 07 – 6 :

Monsieur le Maire présente au conseil un état de non valeur comptable concernant l'exercice 2009 correspondant à de petites sommes de frais de cantine et de garderie non recouvrables ou dues par des familles ne disposant pas de ressources suffisantes.

Cet état s'élève à la somme de 1 217.15 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et 1 procuration, approuve l'état ci-dessus présenté et dit que la somme correspondante sera prévue au C/ 654 du BP 2011 de la commune.

VII – REGIE DE RECETTES CANTINE – ANNULATION TICKETS C - D – 2011 – 04 – 07 – 7 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les repas portés au domicile des personnes âgées sont à présents encaissés sur facture et établissement d'un titre de recettes.

Les carnets de tickets C n'ont donc plus lieu d'être.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et 1 procuration, approuve l'annulation des tickets C correspondants aux repas adultes et autorise Monsieur le Maire à signer le Procès Verbal d'incinération des carnets détenus dans les services de la Trésorerie de Sérignan.

VIII – TARIFS SORTIES ET SEJOURS ALSH, MATERNELLE, PRIMAIRE ET SERVICE JEUNESSE :

a) Tarifs sorties et séjours ALSH - D – 2011 – 04 – 07 – 8a :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs des sorties organisées dans le cadre de l'A.L.S.H. et Service Jeunesse.

Il propose les tarifs suivants :

- Journée Aqualand TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €
- Journée Accrobranche TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €
- Journée Accrobranche et piscine TP15 € - tarif CAF/MSA 10.40 €
- Journée Montpellier + patinoire : TP 7 € - CAF/MSA : 2.40 €
- Journée ski : TP 38 € - CAF/MSA : 33.40 € avec matériel
TP 26.80 € - CAF/MSA : 22.20 € sans matériel
- Journées Multi activités :
 - Bowling/Mac Do/Ciné : TP : 15 € - CAF/MSA : 10.40 €
 - Piscine/Jorky ball/Fast food/Bowling : TP : 17 € - CAF/MSA : 12.40 €
- Demi journée Karting + pique nique TP 12 € - tarif CAF/MSA 9.70 €
- Demi journée Karting TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €
- Demi journée Jorky ball TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €
- Demi journée Paint ball TP 17 € - tarif CAF/MSA 14.70 €
- Tournois sportifs + grillade tarif unique 2 €
- Sorties plages et rivières et gorges d'héric 1.5 €
- Demi journée Lasershot TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €

Demi journée Bowling + pique nique TP 12 € - tarif CAF/MSA 9.70 €

Demi journée Minigolf + pique nique TP 8 € - tarif CAF/MSA 5.70 €

Sortie cinéma TP 6 € - tarif CAF/MSA 3.70 €

Demi journée Espace liberté :

- Piscine TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €
- Patinoire TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €
- Bowling TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €

Soirée Pizza TP 5 € - tarif CAF/MSA 3.70 €

Soirée crêpes TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €

Journée Canoë : TP 15 € - Bons CAF 10.40 €

Ciné Fast Food : TP 12 € - Bons CAF : 9.70 €

½ journée Rivière + Grillade : Tarif unique 2 €

Espace liberté : piscine/bowling/Mac Do TP 17 € - bons CAF 14,70 €

Tournoi de foot au Temple du Foot Servian TP 4 € - bons CAF 1,70 €

Montpellier : lasergame/patinoire/Mac Do TP 17 € - bons CAF 12,40 €

Laser quest et serre amazonienne TP 15 € - CAF/MSA 10.40 €

Journée SKI avec location de matériel TP 38 € - bons CAF 33,40 €

Journée SKI sans location de matériel TP 28 € - bons CAF 23,40 €

Soirée repas à thème + jeux libres TP 7 € - CAF/MSA 4.70 €

Lasergame + Fast Food TP 12 € - CAF/MAS 9.70 €

« Pack Belges » du 23 au 29/07/2010 – TP : 25 € - Bons CAF/MSA : 13.50 €

Initiation plongée sous-marine : TP : 25 € - Bons CAF/MSA : 20.40 €

- Séjour 4 jours LARZAC – Vacances de Printemps 2011 - du 26 au 29 Avril 2011

Tarif plein : 108 € ou 2 x 54 €

Tarif bons CAF et MSA : 63 € ou 2 x 31.50 €

ALSH Primaire :

- Journée OK Corral : 13 € en sus des 2 tickets ALSH Mercredi

- Journée Cinéma + Fort Apache : 5 € en sus des tarifs ALSH et Cantine

- Journée luge : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine

- Journée Cinéma/Fast food/Bowling : 5 € en sus des tarifs ALSH et Cantine

- Journée Montpellier/Zoo Lunaret : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine

- Sortie Quick/Ciné : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine

- Sortie Accrobranche : 10 € en sus tarifs ALSH et Cantine

- Sortie sports nature : 12 € en sus tarifs ALSH et Cantine

- Séjour Disneyland – Vacances de Printemps – du 4 au 5 Mai 2011

Tarif plein : 140 € ou 2 x 70 € ou 1 x 50 € et 2 x 45 €

Tarif bons CAF et MSA : 130.80 € ou 2 x 65.40 € ou 1 x 50 € et 2 x 40.40 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve les sorties et séjours proposés ainsi que les tarifs correspondants, dit que ces nouveaux tarifs annulent et remplacent ceux fixés par délibération du Conseil Municipal du 28/10/2010 et laisse le soin au responsable du service de programmer ces animations. Ce dernier devra dresser la liste des participants à chacune d'elles. Ces participations seront versées sur la régie de recettes ALSH et Service Jeunesse.

b) Garderie Maternelle - D – 2011 – 04 – 07 – 8b :

Considérant le faible taux de fréquentation constaté au niveau de la garderie maternelle les mercredis et vacances scolaires, la commission compétente a décidé de suspendre temporairement le service.

Monsieur le Maire propose de rembourser les tickets de garderie maternelle vacances V aux familles qui en feront la demande auprès du service comptabilité de la Mairie.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et 1 procuration, approuve la proposition de Monsieur le Maire et dit que les tickets de garderie maternelle non utilisés seront remboursés aux familles par mandat administratif sur le C/678 Autres charges exceptionnelles du BP 2011 de la Commune.

IX – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - D – 2011 – 04 – 07 – 9 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) réalisé par le Cabinet Prédicit Services et précise qu'il y aurait lieu de l'approuver.

Le Conseil, à l'unanimité des présents et 1 procuration, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

X – ZAC Camp Redoun :

a) CRAC 2010 - D – 2011 – 04 – 07 – 10a :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu du CRAC 2010 (Compte rendu au Concédant) établi par la SEM Hérault, aménageur de la zone, qui est adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

c) Avenant n° 3 – Traité de concession - D – 2011 – 04 – 07 – 10b :

Dans le cadre du traité de concession portant sur un périmètre de 9 hectares qui lui a été confié le 6 novembre 2006, pour l'aménagement de la ZAC CAMP REDOUN à Lespignan, Hérault Aménagement a présenté à la Collectivité le Compte Rendu annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2010.

Ce document prend en compte les évolutions techniques, foncières et commerciales du projet qu'il convient d'intégrer au traité de concession par voie d'avenant, à savoir :

- a) L'intégration dans le périmètre de la concession du foncier nécessaire à la réalisation de l'extension du bassin de rétention, prévu comme apport en nature de l'opération au PAE, conformément aux préconisations de la MISE.
- b) L'augmentation de la rémunération du concessionnaire de 3 à 5% pour la mise en œuvre des actions (catalogue de maisons et assistance architecturale) visant à apporter une information complète aux particuliers pour la commercialisation des terrains.
- c) L'augmentation de la durée de la concession de 7 à 10 ans pour tenir compte de l'allongement des délais d'instruction des dossiers règlementaires de la procédure ZAC ainsi que d'un étalement de la commercialisation.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer dans le périmètre de la concession du foncier nécessaire à la réalisation de l'extension du bassin de rétention prévu au PAE conformément aux préconisations de la MISE.
- De modifier les conditions de rémunération de la mission de commercialisation des terrains à bâtir aux particuliers
- De proroger la durée de la Concession d'aménagement de 3 ans

ARTICLE 2 : DATE D'EFFET et DUREE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

La durée de la Concession d'aménagement mentionnée à l'article 4 est portée à 10 années, soit jusqu'au 6 novembre 2016.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION

L'article 1^{er} du Traité de Concession d'aménagement est remplacé par le suivant :

L'opération portera également sur la réalisation par l'aménageur d'un bassin de rétention situé à l'ouest du site.

Le périmètre de la concession d'aménagement modifié par le présent avenant est délimité en teinte rouge sur le plan ci-annexé. »

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'AMENAGEUR

L'article 21 du Traité de Concession d'aménagement est modifié de la façon suivante :

Pour les actions de commercialisation prévues à l'article 2.2 e), outre l'imputation à l'opération des dépenses payées aux tiers, l'Aménageur aura droit, pour les missions qu'il assurera directement, à une rémunération calculée comme ci-dessous en fonctions des montants TTC fixés dans les actes de cessions ou locations à long terme aux utilisateurs, les loyers des baux emphytéotiques ou à construction étant pris pour leur valeur capitalisée à la signature du bail :

- Pour la gestion et le suivi administratif, juridique et financier des cessions de terrains, 5% des montants TTC fixés dans les actes de cessions étant précisé que les loyers des baux emphytéotiques ou à construction ou de crédit bail seront pris pour leur valeur capitalisée à la signature du bail. Cette rémunération sera versée :

- pour 50% à la signature des actes sous sein privé ; cette rémunération restera définitivement acquise par l'Aménageur,*
- pour le solde à la signature des actes authentiques*

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la Convention initiale non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Le Conseil, approuve les termes de la proposition d'avenant n° 3 en traité de concession de la ZAC Camp Redoun et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la SEM Hérault Aménagement.

Vote : *Pour à l'unanimité des présents + 1 procuration*

QUESTIONS DIVERSES

1) Organisation de la Révision Générale du PLU :

Monsieur le Maire rappelle la décision de révision générale du PLU et questionne l'assemblée pour l'organisation chargée du dossier. Messieurs Alain ALBERT, Tony LLORENS, Jean-Claude PLA et Madame Suzanne POCURUL se proposent pour constituer le comité de pilotage du dossier et participer à toutes les séances de travail organisées avec le Cabinet d'Etudes qui sera désigné pour établir le dossier.

- 2) Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une lettre de Mademoiselle CATHALA Stéphanie, Adjoint Administratif au service Urbanisme qui sollicite une réduction du temps de travail à 80 % à compter du 1^{er} Juillet 2011.
 - 3) Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'avancement du chantier de rénovation de la Mairie.
 - 4) Philippe VIDAL, Conseiller Général Béziers 3, viendra en Mairie le Mardi 12/04/2011 à 14 h pour s'informer des dossiers en cours et futurs de la Commune.
 - 5) Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dates des futures manifestations et réunions :
 - ↳ Le vendredi 8/04/2011 à partir de 14 h 30 : Carnaval des écoles
 - ↳ Le samedi 9/04/2011 à partir de 16 h : Défilé du Carnaval
 - ↳ Commission de Travail « Budget » : Vendredi 15/04/2011 à 18 h 30
 - ↳ Nettoyage Campestre organisé par « les Amis de Lespignan » : le Samedi 16/04/2011
- René COUSIN : signale le mauvais entretien du stade Zizou Vidal (buvette et extérieur) ainsi qu'un problème de fonctionnement du rideau de fer de la buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 .